



## IDEX Université de Toulouse

—

### Compte rendu du GT 1 Compétences

9 décembre 2013

(cf. support d'animation du GT Compétences du 9 décembre 2013)

#### 1. Participants

Noms et prénoms	Etablissement
DEBAECKER PHILIPPE	UTM
MINOVEZ Jean-Michel	UTM
HAEMMERLE OLIVIER	UTM
MEUNIER Alexandre	UTM
SIRE Bruno	UT1
CHICOYE Cécile	UT1
MASCALA Corinne	UT1 - Excusée
JAZOTTES Gérard	UT1 - Excusé
GAILLARD Irène	INP - Excusée
JANKOVIK –CRATTON Odile	INP - Excusée
MASRI TALAL	INP
GUINARD Béatrice	INP - Excusée
SIMONIN Olivier	INP
MARQUIS Didier	INSA
CHASSOT Christophe	INSA
BEGUE Marc	INSA
MONTHUBERT Bertrand	UPS
BONIN Brigitte	UPS
SAYAH Amal	UPS
DELPOUX Christophe	UPS
PRADIN Brigitte	UPS
SALANOVA Jean	ISAE - Excusé
ROQUES Sylvie	CNRS - Excusée
MOUNAUD Patrick	CNRS
BARELLI Armelle	INSERM
SAINT LAURENT Julien	IEP
PERBOST Gilles	ENAC - Excusé
GUERRIN Pascal	CU-JFC

<b>PINGUAD Hervé</b>	CU-JFC
<b>DOLMIERE Danielle</b>	Mines Albi
<b>LE QUEAU Dominique</b>	ONERA
<b>BARTHET Marie-France</b>	UT
<b>GROSCLAUDE Laurent</b>	UT
<b>BOUCHER Gilles</b>	UT
<b>AIMAR Pierre</b>	UT - Excusé
<b>FARENC Christelle</b>	UT

## **2. Ordre du jour**

- Informations générales
- Echanges sur l'état des lieux des compétences partagées
- Suite de la démarche

## **3. Introduction**

- Il est rappelé l'organisation du processus entre les groupes Compétences et Gouvernance, ainsi que la nécessité de mieux définir les contours du noyau de compétences partagées pour éclairer les débats et les scénarios sur la gouvernance.
- L'objectif de cette réunion et des suivantes est double : il s'agit d'un côté de mieux définir les fonctions partagées, qui seront décrites dans les statuts, sans toutefois aller trop loin dans cette description et de l'autre côté de préciser plus finement le rôle de la COMUE sur l'ensemble des fonctions, afin d'être en capacité à rédiger la partie commune du contrat quinquennal. Pour établir ce noyau commun, il est nécessaire de repartir de l'existant (les fonctions partagées au sein du PRES et entre les acteurs) et de l'enrichir à travers des groupes de travail dédiés. Il est proposé d'impliquer plus d'acteurs à la définition de ce noyau de compétences, à travers les départements et services du PRES, qui animeront une réflexion avec les représentants des établissements, y compris les associés et les grands organismes.
- Sur ce sujet de la coopération, l'ONERA souligne sa volonté de travailler sur différents sujets avec la communauté :
  - o la notion de laboratoire commun : groupement d'intérêt scientifique, sans personnalité juridique, qui permet de mener des opérations scientifiques communes ;
  - o la mise en réseau d'équipements communs, qui pourraient être gérés par la COMUE ;
  - o une meilleure visibilité des formations sur des thématiques plus professionnalisantes (comme aéronautique par exemple).
- En termes de délais, il est souligné que le Ministère attend un premier niveau de statut pour fin mars.

- Les axes stratégiques et valeur ajoutée de la Fédération, ainsi que la nomenclature définissant le rôle de la COMUE sur les fonctions sont présentés aux participants, qui n'ont pas eu de remarques particulières.
- Une des valeurs ajoutées de la Fédération est la capacité à aller chercher des projets nationaux qu'aucun établissement n'aurait pu obtenir seul : l'opération campus, l'IDEX, la SATT...

#### **4. Présentation des grilles d'analyse sur l'état des lieux du rôle du PRES sur les différentes fonctions – Synthèse des débats**

- Remarques sur la formation :
  - o La responsabilité de la stratégie de formation doit effectivement être présente, puisqu'elle est inscrite dans la loi ;
  - o Les ateliers interuniversitaires ont été cités dans ce tableau, même si le PRES n'en a pas la responsabilité, alors même que cela avait été prévu dans le dernier contrat quinquennal. Ils sont rappelés pour mémoire et discussion ;
  - o Le soutien à la pédagogie représente les actions mises en œuvre en faveur de l'ensemble des enseignants du site. Certains établissements réalisent également de telles actions, mais pour leurs enseignants uniquement. Cette action nécessite donc une forte coordination entre le PRES et les établissements. Le titre "soutien à la pédagogie" est remplacé par « formation des enseignants à la pédagogie » ;
  - o La Maison pour la Science doit être ajoutée. Le PRES joue un rôle de MOA.
  - o Le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur (SRES) pourrait être mentionné également, avec un rôle de coordination par le PRES ;
  - o Le travail réalisé dans le cadre de Toulouse Ingénierie n'est pas cité et devra être ajouté.
- De manière générale, les participants du groupe de travail valident l'état des lieux sur la formation, avec les remarques suivantes pour certains :
  - o Certaines actions devront être ajoutées pour la suite de la démarche ;
  - o Certaines actions nécessiteraient d'entrer plus dans le détail pour se positionner sur le renforcement ou pas du rôle de la COMUE. La notion de MOA et MOE nécessite d'aller plus loin dans la description des actions ;
  - o Une question a été posée sur le noyau commun de la COMUE : celui-ci doit-il concerner l'ensemble des établissements ? Est-il possible que des membres puissent ne se positionner que sur certaines fonctions ? Plusieurs éléments de réponse ont été apportés :
    - La loi est très souple et permet de faire ce que l'on veut.
    - Deux scénarios sont ainsi possibles : « l'auberge espagnole » où chaque établissement met en commun ce qu'il souhaite. Ou une logique de noyau commun minimum qui rassemble les membres

autour d'un projet partagé. Ce deuxième scénario permet d'avoir un CA dans lequel les membres ont le même niveau de compétences partagées pour prendre les décisions ad-hoc. Au-delà de ce noyau de compétences minimum, les membres pourront faire d'autres choses ensemble sans que cela n'engage l'ensemble des établissements.

- Dans la description du rôle du PRES, la seule notion de MOE est réductrice, car il existe des cas où le PRES partage la MOE avec les établissements (MOE partagée) et où parfois même, il joue le rôle d'un MOE délégué.

- Remarques sur l'international :

- La notion de "partenariats internationaux" est à retirer car elle n'est pas une fonction ;
- Il est nécessaire d'ajouter à ce tableau :
  - La "signature de partenariats pour favoriser la mobilité sortante"
  - Les « masters en anglais » sur la fonction « aide à la mobilité entrante »
- Le rôle du PRES est parfois défini comme étant de la coordination. Sur certaines fonctions, il est nécessaire d'ajouter le mot « appui ». Par exemple, avec la cellule Europe +, qui apportera un appui aux laboratoires sur l'accès aux programmes européens ;
- La notion d'observatoire du site revient également sur la partie formation et recherche. Il sera une base de travail importante pour la COMUE ;
- La COMUE pourrait s'engager plus fortement sur l'international, en particulier sur l'accès aux financements européens, en s'articulant mieux avec les services internationaux des grands organismes de recherche et en particulier celui du CNRS. Un des rôles de la Cellule Europe est bien de trouver des moyens pour aider les équipes du site à déposer des projets au niveau européen ;
- Enfin, cette fonction « international » doit mieux s'articuler avec les stratégies internationales en matière de recherche des établissements : bourses ERC, recrutement d'étudiants étrangers directement dans son pays, à travers une "maison commune" sur place, meilleure cohérence des sites choisis pour la coopération avec les cibles choisies par les établissements, etc..

## 5. Suite de la démarche

- Il est proposé d'élargir les participants à la réflexion à travers les Départements du PRES (recherche, formation et international) et les services à qui il est demandé d'animer une concertation avec l'ensemble des établissements sur leurs sujets (y compris associés et grands organismes).
- Les Départements du PRES présenteront les tableaux complétés lors **d'une prochaine réunion du GT Compétences, le 20 décembre 2013**
- Les Services du PRES ont jusqu'au 30 janvier 2014 pour faire ce travail. **Une réunion du GT Compétences est prévue le 30 janvier à 14h30.**